



# Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

---

## **Note d'ALERTE de la Confédération paysanne concernant l'impact du désengagement du fonds VIVEA en matière de financement des formations à l'installation et techniques en agriculture**

---

---

### **État des lieux, limites actuelles des alternatives proposées et demandes de perspectives pour sortir de cette situation**

---

#### **Introduction**

Les tendances actuelles de la démographie agricole sont alarmantes. Les chiffres sont connus de votre Ministère comme de Vivea : la moitié des agriculteurs/trices partiront à la retraite dans les 10 ans alors que le taux de renouvellement n'est que d'une installation pour trois départs. Nous sommes au bord d'un gouffre démographique qui ne fera qu'approfondir la détresse des territoires ruraux et menace gravement notre souveraineté alimentaire.

Dans ce contexte, faire venir de nouveaux porteurs de projets vers l'agriculture devrait être une priorité politique absolue, pour les pouvoirs publics comme pour la profession.

#### **Constats autour de VIVEA**

En janvier 2018, le fonds Vivea, en recherche de financement (en 2010, le fonds émarginé à 13 M€ de cofinancements européens, contre 5 M€ en 2018) avait rédigé une note d'intérêt à destination de votre Ministère notamment, pour se positionner sur les PIC (Plan d'Investissement Compétences) leur permettant de lever d'autres sources de financement pour la formation préparant à l'installation en agriculture par l'inclusion, reconnaissant donc l'intérêt stratégique de continuer à allouer des moyens pour accompagner la transmission-installation en agriculture du plus grand nombre (*document 1 en annexe*). Sur l'exercice 2018, Vivea conserve une situation financière et économique saine.

#### **Notre 1<sup>ère</sup> revendication et ses raisons**

C'est pourquoi notre première demande dans l'intérêt de tous les contributeurs\_trices et futur\_e\_s au fonds Vivea est la suivante : **permettre au fonds d'assurance formation de financer des formations à l'émergence de projet en réformant l'article L.718-2-3 du code rural et de la pêche maritime qui l'interdit**. Ces formations (*voir en annexe, un exemple de bilan dans une région de ce dispositif où un cahier des charges régional Emergence avait été réalisé par Vivea de manière concertée*) qui ont démontré leur utilité et leur impact interviennent très en amont de l'installation et permettent une première approche du métier d'agriculteur\_trice (se traduisant par l'acquisition de compétences, savoir-faire et savoir être, dans une insertion territoriale et collective), essentielle pour la construction fine et progressive de projets d'installation solides et durables.

Les dispositifs ou acteurs de substitution (CEP, stage parrainage, CPF, Pôle Emploi, Conseil Régional, OPCO, espace test....) qui sont proposés sont inadaptés, insuffisants ou complexes, et la brutalité de la transition menace aujourd'hui des structures qui ont développé un savoir-faire et une expertise de qualité dans l'accompagnement à l'émergence de projet (*par ce [lien](#), vous trouverez à titre d'exemple un ouvrage formalisant les outils et méthodes d'accompagnement à l'installation d'un réseau de développement agricole impacté aujourd'hui*). Ces compétences risquent d'être perdues de par le très mauvais signal qui vient d'être envoyé malgré nos alertes. Pourtant, ce dispositif financé par Vivea jusqu'en décembre 2018 ne pesait que 800 000 € sur un budget annuel total de 54 M€, soit une goutte d'eau au vu des enjeux soulevés ci-dessus.

La spécificité du monde agricole exige, en cas de reconversion et d'inclusion, un temps long d'appréhension et de maturation du projet professionnel en amont des formations techniques. Le désengagement de Vivea du financement des formations à l'émergence de projet laisse donc cet espace vide. Cette particularité du monde agricole ne doit pas exclure de la formation professionnelle celles et ceux qui portent des projets d'installation plus que jamais nécessaires pour maintenir l'emploi en milieu rural et en faveur de la transmission des fermes.

## **Nos constats sur les effets et impacts du désengagement de VIVEA**

Il en est de même pour les besoins en **formations techniques** qui sont bien réels et considérables chez les porteurs de projet, complémentaires à la création/reprise d'entreprise, quels que soient leur profil et leur parcours, et permettent une mixité constructive entre paysans\_nes installé\_e\_s et porteurs de projet. Il faut noter que c'est en amont de l'installation que les stagiaires sont vraiment disponibles pour se former ; ce qui est beaucoup moins évident une fois l'installation réalisée. Ces formations techniques courtes sont en outre résolument orientées, souvent à la demande des porteurs de projet eux-mêmes, vers l'agro-écologie et la résilience de l'agriculture face à l'urgence écologique et climatique.

Le bon sens politique voudrait donc que cette possibilité de financer l'émergence de projet et la formation technique soit de nouveau offerte à la profession de manière encadrée, pour les porteurs de projets, avec une coordination, un bilan et une évaluation nationale de son financement.

En l'absence d'une telle décision, ce qui serait dommageable pour la profession, nos territoires et l'avenir de nos systèmes alimentaires, Vivea doit *a minima* continuer à jouer le rôle d'interlocuteur unique en coordonnant la mobilisation des différents financements auxquels les porteurs de projet sont éligibles, et ceux avec le soutien des pouvoirs publics. Là où le parcours à l'installation aurait dû gagner en simplicité administrative et en fluidité, les porteurs de projet et les organismes de formation qui les accompagnent font désormais face à une régression, une complexité accrue et à des différences de prise en charge, suivant le territoire où ils se situent.

**La difficulté principale que nous identifions réside dans l'exclusion par Vivea de leurs financements à la réalisation de formations courtes, non qualifiantes** depuis 2019, en matière de création/reprise d'entreprise et de formations techniques pour les porteurs de projets sanctionnées par une attestation de formation, laissant les organismes de formation livrés à eux-mêmes sans alternatives en parallèle à la dernière réforme de la formation professionnelle 2018.

En parallèle, Vivea continue à financer exclusivement des formations courtes après avoir fait entendre auprès du Ministère du Travail (*à qui nous avons demandé un entretien, sans succès*), la spécificité du métier d'agriculteur\_trice et le besoin de maintenir les formations courtes alors que les réseaux d'accompagnement à l'installation/transmission et ou à l'acquisition de compétences techniques ne peuvent plus trouver en 2019, de manière évidente et ou garantie, pour les porteurs de projet, suivant leur statut (demandeurs d'emploi, salarié\_e\_s...) des sources de financement pour la formation fiables et durables.

Suite aux réunions régionales **CRIT** (Comité Régionale Installation Transmission) de ces derniers mois où la question de l'émergence a été abordée à la demande de votre Ministère, nous pouvons confirmer à ce jour **l'impact alarmant du désengagement de Vivea depuis janvier 2019, à marche forcée et sans transition** qui affecte les structures de développement et d'accompagnement à l'installation/transmission en agriculture engagé depuis plus de 15 ans dans ces dynamiques, démontrant le manque d'ambition et d'anticipation stratégique pour renouveler les générations.

- Sur la base des premiers recueils que nous avons pu rassembler (*et à titre d'exemple en annexe*), **chaque structure départementale de formation impactée se voit privée depuis début 2019 d'un chiffre d'affaires moyen à minima estimé entre 20 000 à 30 000 €** voire plus suivant les territoires et les organismes, menaçant parfois leur pérennité, et surtout leur capacité à accompagner à l'acquisition de compétences et de savoir-faire en perspective d'une installation progressive et dans la co-construction fine du projet du paysan en devenir, qui envisagera par la suite de demander ou pas les aides à l'installation.

## **Limites des alternatives au fonds VIVEA**

Concernant les « **alternatives** » de **financement** que vous mentionnez dans les courriers de réponse du Ministre de l'Agriculture et auprès des élu\_e\_s qui ont été sollicité\_e\_s :

- le **CPF** (Compte Personnel de Formation), nouveau canal de financement, nos réseaux et nos structures n'y sont pas préparés et ne pensaient pas devoir y rentrer si brutalement, sans accompagnement. La transition vers des formations certifiantes, qualifiantes demande aux organismes de formation des moyens d'ingénierie pédagogique et financière qu'ils n'ont pas. De plus, la mise en place à moyen terme de formations certifiantes va nécessiter le soutien d'une autorité légitime qui dans le domaine agricole ne pourra vraisemblablement être que le Ministère de l'Agriculture, comme nous vous l'avions déjà indiqué lors de notre rencontre de décembre 2018.

\* Nous avons ainsi potentiellement identifié une ligne du CPF « **créateur repreneur d'entreprise 203** » hors formations certifiantes/qualifiantes, ligne dans laquelle pourrait s'inscrire nos formations courtes. A court terme, cette ligne pourrait permettre de lever du financement CPF, avec nécessité d'un abondement (Pôle Emploi, etc...), en visant à terme et en parallèle de réfléchir avec le soutien des instances publiques, des collectivités locales et des OPCO à la création coordonnée de formations, de parcours certifiants avec votre soutien comme autorité légitime.

- Les **Conseils Régionaux**, les réponses sont très diverses sur la question de la formation professionnelle continue en agriculture et ne permettent pas en général d'entrevoir un appui concret au financement ou à la transition vers les nouveaux canaux de financement. Il nous est de plus très difficile de les sensibiliser, n'y ayant aucun siège ni représentation dans les instances paritaires de la formation.

- Le **CEP** (Conseil en Evolution Professionnelle) comme son nom l'indique va informer, orienter, conseiller vers un nouveau métier de manière très générale, mais éloignée de la singularité d'un projet de création/reprise d'activité agricole. La démarche spécifique de formation à l'émergence de projet d'installation/reprise agricole, d'acquisition de compétences et de construction fine du projet agricole n'y seront ni abordées, ni réalisées.

- Les **Espaces tests** ou le **Stage parrainage**, ils sont des dispositifs ou outils pouvant être actionnés dans le cadre de la simulation, d'un projet d'une installation/reprise, mais ils ne se substitueront pas en amont ou en parallèle au processus d'accompagnement global de préparation à l'installation à l'émergence du projet, d'acquisition de compétences techniques spécifiques, notamment.

## Les impacts sur le **parcours à l'installation** en agriculture :

- nous voyons déjà depuis plusieurs mois, **les effets du retrait de Vivea sur le parcours PPP** (Plan de Professionnalisation Personnalisé). Les délais pour passer du PAI (Point Accueil Installation) au CEPPP (Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé) se rallongent.

Face au nombre croissant de demandes de PPP que les CEPPP n'ont plus les moyens d'instruire (humains, financiers), nous voyons émerger et se développer des critères d'entrée que les porteurs de projets doivent remplir pour avancer dans leur parcours, qu'ils demandent ou pas les aides : capacité professionnelle agricole (non obligatoire si le porteur de projet n'envisage pas de demander les aides), preuve de détention de terre par fermage ou propriété, atelier ou activité de production clairement définie...

Cet ensemble de conditions constitue des **filtres à l'accès au parcours à l'installation**, ce que nous dénonçons vivement. En effet, la mise en place de ces critères provoque un retour en arrière, où seules les installations parcourant le PPP seront les installations aidées, soit environ 35% en 2018.

En outre, dans les Régions où le SDREA (schéma directeur régional des exploitations agricoles) exige d'avoir un PPP en cours pour être prioritaire dans l'accès au foncier, ces contraintes croisées mettent le porteur de projet dans une situation digne de la quadrature du cercle...

- concernant les **formations courtes techniques** pouvant être préconisées par les conseiller\_e\_s compétences et projet dans le cadre du CEPPP finançables par Vivea sous conditions, les retours que nous avons, montrent que cela ne marche pas sur le terrain, que Vivea ne souhaite pas les financer (contrairement à auparavant), que l'on se retrouve dans une situation de concentration où les Chambres d'Agriculture, siégeant à Vivea, sont dans une position renforcée de quasi-monopole concernant les formations préconisées dans le PPP, auprès des candidat\_e\_s en parcours à l'installation. Pour rappel, les structures labellisées pour assurer le parcours PPP sont censées respecter les principes de neutralité, de pluralisme et de pluralité de l'offre de formations, tout au long du dispositif.

## **Conclusion et Revendications pour de nouvelles perspectives**

Nous vous avons exposé tous les effets pervers du désengagement de Vivea sur la formation à l'installation agricole : complexification du parcours, exclusion des porteurs de projet sur des motifs de capacité professionnelle agricole, d'accès à la terre ou d'avoir une activité de production définie, risque de perte de compétences sur l'accompagnement à l'émergence de projet, défaut de professionnalisation des futur\_es paysan\_nes sur des compétences techniques, agro-écologiques et résilientes. Nous réaffirmons la nécessité que **le fonds Vivea puisse redevenir le coordonnateur national des financements des formations à la création/reprise d'entreprise agricole et techniques pour les futur\_e\_s non salarié\_e\_s agricoles**, public et domaine singuliers qui sont actuellement largement hors cadre des prises en charge conventionnel, suivant un cadre à définir avec bilan et évaluation régulières. Nous réaffirmons l'enjeu public à former ces personnes désireuses de s'installer, favorisant la transmission et qui seront capables demain de nourrir les citoyens.

Nous demandons également un **appui/une facilitation, à court terme pour les structures devant solliciter du financement CPF ou de Pôle Emploi, et au long terme pour la co-construction, avec les différents acteurs, des moyens de financement pour des formations collectives à l'émergence, à l'élaboration du projet et à la technique**, pour continuer à accompagner (et pas seulement de réaliser du conseil) les paysan\_nes de demain, futur\_e\_s contributeurs\_trices au fonds de formation.